

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2025/89

**L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq novembre à dix-huit heures et trente minutes,**

Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la salle polyvalente de Flavignac, sous la présidence de M. DEXET Emmanuel, Président.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 18 novembre 2025

## Nombre de délégués

Titulaires en exercice : 35

Titulaires présents : 24

Suppléants votants : 00

Procurations : 09

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 00

Abstentions : 00

**TITULAIRES PRESENTS :** M. DEXET Emmanuel, M. RICHIGNAC Guillaume (procuration de Mme Eliane JACQUEMENT), M. BREZAUDY Alain, Mme MAYOUSSE Martine, M. BROUSSE Hervé, Mme DESSEX Martine, M. CAILLOT Alain (procuration de M. BONNAT Christian), M. DESROCHE Christian, M. DEVARISSIAS Philippe, M. CHAMINADE Gérard, Mme BELAIR Florence (procuration de M. GOUDIER Jean-Louis), M. GAYOT Loïc, M. MASSY Jean-Marie, M. ESCOUBEYROU Pascal, M. GERVILLE-REACHE Fabrice, M. CARPE Jean-Christophe (procuration de Mme LACORRE Valérie, M. LE GOFF Jean (procuration de Mme LANTERNAT Floriane), M. JAVERLIAT Louis, Mme LACOTE Bernadette, M. BARRY Jacques, Mme CHEYRONNAUD Céline (procuration de M. MARCELLAUD Didier), M. DARGENTOLLE Georges (procuration de Mme HILAIRE-GENIN Karine), M. DELOMENIE Bernard (procuration de M. CUILLERDIER Simon), M DOGNON Jean-Bernard.

**SUPPLEANTS PRESENTS :** Mme ARNAUD Claudine

**EXCUSES :** Mme JACQUEMENT Eliane, M. BONNAT Christian, Mme PRADIER Claudine, M. GOUDIER Jean-Louis, Mme LACORRE Valérie, Mme LANTERNAT Floriane, M. GARNICHE Roland, M. MARCELLAUD Didier, Mme HILAIRE-GENIN Karine, M. CUILLERDIER Simon, Mme VALLADE Sylvie.

**SECRETAIRE :** M. LE GOFF Jean

## **Objet : Etude de faisabilité en vue de la création d'un centre de santé intercommunal**

### **Exposé :**

Le Président rappelle que la communauté de communes dispose d'une compétence supplémentaire en matière de sauvegarde des services au public d'intérêt commun comprenant notamment « la définition d'une stratégie pour garantir l'accès aux soins de 1er recours et la conduite de projets de santé territoriaux ».

Or, l'offre de soins sur l'ouest du territoire intercommunal se dégrade et devient très préoccupante avec la perte de médecins généralistes en 2025 et 2026. Sur l'est du territoire, l'offre de soins reste « acceptable ». Toutefois des démarches de recherche de médecins généralistes sont en cours sur certaines communes. Par ailleurs, certains professionnels de santé s'inquiètent pour l'avenir et le maintien d'une offre de soins suffisante.

Cette situation s'inscrit dans un contexte national en pleine transformation :

- La diminution des médecins généralistes va se poursuivre jusqu'en 2030,
- Les pratiques professionnelles des médecins généralistes ont fortement évolué (meilleur équilibre vie privée / vie professionnelle, nombre d'heure travaillés inférieur à celui des générations précédentes, recherche d'un exercice salarié et non libéral...)
- Les jeunes médecins plébiscitent l'exercice au sein de structure regroupée et coordonnée.

Fort de ses éléments, et dans un souci de recherche de solution pour endiguer la perte de médecins généralistes sur le territoire communautaire, il est proposé de mener une étude de faisabilité sur la création d'un centre de santé intercommunal.

Le Président présente ce qu'est un centre de santé :

- Un centre de santé a pour mission principale d'organiser l'accès aux soins de proximité. Il doit donc répondre aux besoins de santé d'un territoire donné en proposant des activités de prévention, de diagnostic ou de soins.

En susép à réception préfecture  
087-200070506-20251125-D2025-89-DE  
Date de réception préfecture : 28/11/2025

- Un centre de santé peut être créé et géré par différents organismes : collectivités territoriales, coopératives, établissements de santé, etc. Le seul impératif est que la gestion du centre doit être non lucrative.
- Le centre de santé organise le regroupement des différents professionnels de santé nécessaires pour la réalisation du projet : médecins généraliste ou spécialiste, infirmiers, biologistes, kinésithérapeutes, dentistes, etc. Ces praticiens sont tous salariés de la structure.
- La majorité des centres de santé sont implantés en zones sous-denses et consolident l'offre de soins territorial en réalisant des prestations délaissées ou peu prisées par les professionnels de santé libéraux.
- Les centres de santé sont attractifs pour les professionnels de santé, notamment parce qu'ils disposent de personnels qui se chargent de tâches administratives qui incombent habituellement à ces professionnels de santé, ces derniers pouvant ainsi se concentrer sur la pratique des soins.

L'étude proposée se décomposerait en :

- une tranche ferme : réalisation d'une étude de faisabilité (diagnostic territorial de santé, prédéfinition des missions et de l'équipe, portage juridique et modèle économique, développements des ressources humaines, cahier des charges bâimentaires).
- une tranche optionnelle 1 : développement du projet du centre de santé (projet de santé, développements techniques).
- une tranche optionnelle 2: déploiement du centre de santé.

Le montant de cette étude est estimé à 18 412 € TTC.

Elle pourrait bénéficier d'un financement de 50% maximum par la Banque des Territoires dans le cadre du programme Petites Villes de Demain.

#### Délibération :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** de mener une étude de faisabilité sur la création d'un centre de santé intercommunal,
- **autorise** le Président à solliciter une subvention de 50% auprès de la Banque des Territoires dans le cadre du programme Petites Villes de Demain,
- **autorise** le Président à signer tout document afférent à cette étude et à la présente délibération.

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture  
le :  
Publié ou notifié  
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus  
au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme : En Mairie, le 25 novembre 2025.

Le Président,  
Emmanuel DEXET

